

Arrêté n° BFC-2024-02-09-00002

Proclamant les résultats des élections des représentants des étudiants au Conseil d'Administration
du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté 2024

La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants R.822-2, R. 822-12 à R. 822-12-2 ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux de œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral du 17 novembre 2023 portant création de la commission électorale aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté rectoral du 23 novembre 2023 fixant un collège électoral unique pour la région académique Bourgogne-Franche-Comté lors de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté rectoral du 29 novembre 2023 fixant la liste électorale initiale relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté rectoral du 17 janvier 2024 fixant la liste électorale rectificative relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté rectoral du 17 janvier 2024 fixant les listes valides de candidats à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté rectoral du 19 janvier 2024 portant modification des listes valides de candidats à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté rectoral du 17 novembre 2024 portant rectification de la commission électorale aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté rectoral du 19 janvier 2024 constituant le bureau de vote aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le procès-verbal du 8 février 2024 des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 8 février 2024.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne-Franche-Comté, organisées du 6 au 8 février 2024, ont donné lieu aux résultats suivants :

- « Bouge ton CROUS : Pour faire la différence ! »

1 935 voix – 32,57 %

Nombre de sièges : 3

Sont élus : Antoine VEYLON
Camille EGGENSPIELER
Gaël LORY

Sont suppléants : Andréa MACIEJEWSKI
Éloi PERRAUDIN
Clémence BIWERSI

- « Union Étudiante contre la précarité et contre l'extrême droite »

1 788 voix – 30,10 %

Nombre de sièges : 3

Sont élus : Noellie SOUQUES
Florent MUZEREAU
Romane STECZYCKI

Sont suppléants : Noé DEBAT
Malaak ABU HMAIDAN
Mark STANTON

- « Vote UNEF et ASSOS : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s! »

1 008 voix – 16,97 %

Nombre de sièges : 1

Est élue : PRIVÉ Clara

Est suppléant : Joseph BERITZKI

- « UNI : pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles »

464 voix – 7,81 %

Nombre de sièges : aucun

- « La Cocarde Étudiante, l'alternative patriote »

414 voix – 6,97%
Nombre de sièges : aucun

- « Solidaires Etudiant-e-s : vivre, pas survivre ! »

332 voix – 5,59%
Nombre de sièges : aucun

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté et la directrice générale du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait le 9 février 2024,

La Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des universités



Nathalie ALBERT-MORETTI